Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9470851
Centre d'intérêt : 120

Collège de la région de l'Amiante.

Mémoire présenté aux membres de la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps / Collège de la région de l'Amiante. -- [Thetford Mines] : Le Collège, 1992.
55, 4 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Descripteur(s) : Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Accès à l'éducation * Succès scolaire * Formation générale * Formation professionnelle * Rôle du collège * Gestion financière * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Le point de vue du Collège de la région de l'Amiante sur le projet de réforme de l'enseignement collégial constitue le reflet d'un consensus général de l'ensemble des intervenants du Collège. Il présente des réflexions et recommandations sur les thèmes suivants : l'accessibilité aux études collégiales, la réussite scolaire, la consolidation du secteur général, la consolidation et le développement du secteur professionnel, les nouvelles missions des cégeps et la gestion du réseau collégial. Synthèse des recommandations à la fin du mémoire.

Type de document :

C-20M

89 M

COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

AUX MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

SUR L'AVENIR DES CÉGEPS

Septembre 1992

Reçu le OCT - 8 1992

Note: L'utilisation dans ce rapport de termes épicènes ou de génériques masculins a pour but d'alléger la présentation des textes et des tableaux.

X07034814

94-70851

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I
PRÉSENTATION DU COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE 2

CHAPITRE II
BIEN-FONDÉ D'UNE ÉVALUATION DU RÉSEAU COLLÉGIAL, APRÈS 25 ANNÉES D'EXISTENCE 5

CHAPITRE III
L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES COLLÉGIALES 7

CHAPITRE IV
LA RÉUSSITE SCOLAIRE 16

CHAPITRE V
LA CONSOLIDATION DU SECTEUR GÉNÉRAL 24

CHAPITRE VI
LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PROFESSIONNEL 31

CHAPITRE VII
DE NOUVELLES MISSIONS POUR LES CÉGEPS 39

CHAPITRE VIII
LA GESTION DU RÉSEAU COLLÉGIAL 45

CONCLUSION 49

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS 50

INTRODUCTION

Les travaux de la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps auront de toute évidence un impact majeur sur le développement du réseau collégial. C'est pourquoi nous avons cru utile de faire connaître aux membres de cette Commission notre point de vue sur un certain nombre de questions qui seront examinées au cours des prochains mois.

Ce mémoire a été élaboré conjointement par des représentants des syndicats (enseignants, professionnels et personnel de soutien), de l'Association des cadres et de la Direction générale du Collège. Il a été entériné par l'Association des étudiants et par un groupe important d'intervenants socio-économiques de la région (cf. annexe I). **C'est donc le reflet d'un consensus général que nous vous présentons.**

D'entrée de jeu, nous reconnaissons les limites de notre contribution dans l'ensemble des travaux qui seront déposés à la Commission. Ne disposant pas des ressources nécessaires pour procéder à des études très élaborées **nous avons plutôt choisi de présenter un témoignage** axé sur nos réalisations, nos difficultés et nos projets. Nous estimons toutefois que nos recommandations, qui s'appuient sur notre expérience collective, permettraient d'améliorer le fonctionnement du réseau collégial sans nécessiter d'investissements trop considérables.

On trouvera dans ce document nos points de vue et nos recommandations sur les thèmes suivants: le bien-fondé d'une évaluation des cégeps après 25 années d'existence, l'accessibilité aux études collégiales, la réussite scolaire, la consolidation du secteur général, la consolidation et le développement du secteur professionnel, les nouvelles missions des cégeps et la gestion du réseau collégial.

Enfin, nous tenons à assurer la Commission de notre disponibilité, si elle jugeait utile de nous entendre.

CHAPITRE I

PRÉSENTATION DU COLLÈGE

Pour permettre aux membres de la Commission de mieux évaluer la portée de nos propos, nous pensons nécessaire de leur communiquer certaines informations sur notre établissement.

Le Collège de la région de l'Amiante est situé à Thetford Mines; il dessert une population d'environ 50,000 habitants. Il accueille, bon an mal an, quelque 1,300 élèves à plein temps dont **près de 65% sont inscrits au secteur professionnel.** De plus, près de 1,500 adultes bénéficient chaque année des cours et des services offerts à l'éducation des adultes.

Le Collège offre quatre programmes au secteur général (sciences de la santé, sciences pures, sciences humaines et lettres) et neuf programmes au secteur professionnel (électrotechnique, informatique, soins infirmiers, techniques administratives, techniques de bureau, techniques d'éducation spécialisée, techniques de génie mécanique, techniques de transformation des matières plastiques et technologie minérale). Ces deux derniers ont une vocation à caractère provincial. Plusieurs autres programmes ont été conçus spécialement pour répondre aux besoins des adultes et de l'industrie.

Mais au-delà de ces statistiques et de ces énumérations, **nous pensons devoir communiquer à la Commission certaines informations à caractère plus particulier décrivant notre établissement.** Elles devraient favoriser une meilleure compréhension de nos points de vue et de nos recommandations.

Depuis une douzaine d'années, le Collège de la région de l'Amiante s'est efforcé de mieux définir sa mission; **il a adopté des orientations** (révisées en 1992) qui traduisent sa conception de l'éducation et qui guident tant son action que

ses plans de développement. Ces orientations définissent d'abord notre établissement comme un **collège régional** qui se veut étroitement lié à la communauté à laquelle il est redevable. **Elles ont été élaborées à partir de la conviction qu'un enseignement de qualité repose sur des objectifs clairs, un personnel compétent et engagé, des programmes articulés d'encadrement et de support à l'élève, des politiques d'évaluation efficaces et enfin, un climat de travail stimulant.** Nous en ferons largement état tout au long de ce mémoire.

Enfin, nous tenons à souligner que les résultats obtenus par nos élèves ces dernières années, et dont nous reparlerons plus tard, sont plus qu'encourageants; ils témoignent, croyons-nous, de la qualité de notre projet éducatif. Ils nous incitent à poursuivre notre démarche et à viser pour l'avenir des objectifs élevés. Ces résultats sont en grande partie dus à l'excellent climat de travail qui règne dans notre établissement depuis quinze ans. Le Collège s'est efforcé d'associer les membres du personnel à ses projets et cet effort s'est traduit par un véritable engagement de leur part. C'est pourquoi nous pensons utile de faire connaître ici l'orientation no 7 du Collège, qui exprime sa philosophie de gestion des ressources humaines:

ORIENTATION NO 7

LE COLLÈGE S'EFFORCERA DE CRÉER UN CLIMAT DE TRAVAIL STIMULANT ET FAVORISERA LA PARTICIPATION DE SON PERSONNEL À LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les orientations que nous nous sommes données constituent un défi de taille qui ne peut se concrétiser sans un effort important des intervenants qui oeuvrent au Collège. Afin d'obtenir cet engagement significatif de son personnel, le Collège créera un milieu stimulant susceptible de permettre à chacun de se réaliser au travail.

Pour y parvenir, le Collège s'assurera d'abord que chacun des élèves et des membres du personnel travaille dans un environnement physique sain (locaux de travail confortables, propreté des lieux, équipements bien entretenus, qualité de l'air, etc.). Il s'agit là d'une condition de base à l'exercice efficace de son métier. Des efforts importants seront donc consentis pour préserver la santé et assurer tant la sécurité que le bien-être de ceux qui vivent au Collège.

D'autre part, le Collège favorisera la participation de son personnel à la gestion de l'institution. Dans cette perspective, toutes les questions majeures (objectifs généraux, politiques institutionnelles, règlements, problèmes importants, etc.) devraient tout au moins être soumises à la consultation, sinon faire l'objet d'un large consensus. Les expériences vécues ces dernières années démontrent qu'il est possible de travailler en concertation. Il s'agit toutefois d'un défi de plus en plus difficile compte tenu de l'alourdissement des tâches, des nouvelles exigences que nous nous sommes données, ou qui nous ont été imposées, et des contraintes créées par la rareté des ressources. Malgré tout cela, il nous apparaît essentiel de consentir les énergies nécessaires pour maintenir un mode de fonctionnement qui, jusqu'ici, a généré des retombées positives tant pour les élèves que pour le personnel et l'établissement.

C'est pourquoi le Collège réaffirme son intention de créer un milieu où le personnel puisse s'épanouir au travail. À cette fin, il s'assurera que chacun possède l'information nécessaire pour bien jouer son rôle et pour s'engager dans le développement du Collège; il pratiquera un style de gestion laissant une large place à l'autonomie des diverses unités administratives; il valorisera les contributions positives de ses employés; il proposera au personnel des objectifs élevés et fera la promotion de l'excellence.

Nous estimons que cette orientation constitue un objectif réalisable compte tenu du climat propre à notre établissement et de nos expériences passées. Il faudra cependant maintenir un niveau d'engagement élevé vis-à-vis les objectifs du Collège, manifester des attitudes de respect mutuel et de collaboration entre les intervenants et faire preuve d'ouverture au compromis. Il s'agit là de conditions indispensables pour offrir une formation de qualité et assurer un climat propice à l'épanouissement de chacun au travail.

CHAPITRE II

BIEN-FONDÉ D'UNE ÉVALUATION DU RÉSEAU COLLÉGIAL, APRÈS 25 ANNÉES D'EXISTENCE

Nous souscrivons d'emblée à la décision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science de procéder à une évaluation du réseau collégial, après 25 années d'existence. Les sommes investies à chaque année dans les collèges justifient à elles seules qu'on examine dans quelle mesure ces derniers atteignent les objectifs qu'on leur a fixés et qu'on évalue le niveau de satisfaction des élèves, des universités et des employeurs quant à la qualité de la formation dispensée. Une telle opération, qui permettra d'identifier les lacunes du système et de procéder à certains réaménagements, nous apparaît éminemment souhaitable.

Cette entreprise suscite cependant quelques inquiétudes dans les collèges. On craint parfois que cette Commission parlementaire ne constitue, pour certains intervenants, une occasion de faire resurgir des préjugés issus d'une période révolue de l'histoire des cégeps. Et l'expression de ce sentiment appelle tout simplement la Commission à scruter davantage les réalisations récentes du réseau qu'à juger des difficultés qui ont marqué ses débuts.

Le réseau collégial a été créé à une époque marquée par l'éclatement des valeurs et la «turbulence» de la Révolution tranquille. On a alors dû confier à du personnel assez souvent inexpérimenté la responsabilité de réaliser une réforme extrêmement complexe. Il fallait en peu de temps mettre en place une multitude de programmes, implanter de nouvelles formules pédagogiques, intégrer du personnel provenant d'établissements très différents, ériger des constructions, acquérir et installer de nouveaux équipements, etc. Tout cela ne s'est pas fait sans heurts et explique en grande partie pourquoi le réseau collégial a mis une bonne douzaine d'années à se stabiliser.

Mais cette période de tâtonnements et d'agitation est maintenant révolue. Les enseignants ont mûri et se sont perfectionnés, les gestionnaires ont acquis plus d'expertise et les relations de travail se sont améliorées. Les dix dernières années des collèges, en dépit qu'elles aient été marquées par de fortes compressions budgétaires, témoignent de la présence de réelles préoccupations pédagogiques et ont permis la réalisation de projets aussi nombreux qu'importants: projets éducatifs, programmes d'encadrement, recherches nombreuses sur le plan de la pédagogie et de la technologie, production et publication de matériel didactique, politique d'évaluation, activités de perfectionnement, etc. Voilà autant de signes du développement continuel du réseau collégial et de promesses d'un avenir meilleur.

C'est en tenant compte de l'ensemble de ces considérations, croyons-nous, que la Commission devrait procéder à l'examen et à l'évaluation de la performance du réseau collégial.

CHAPITRE III

L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

La mise en place du réseau collégial avait comme principal objectif de **favoriser l'accessibilité aux études supérieures et la démocratisation de l'enseignement.** Dans quelle mesure cet objectif a-t-il été atteint depuis 1967, année de la création des collèges?

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dispose de statistiques qui répondent avec précision à cette question. D'autre part, le mémoire qui sera présenté par la Fédération des cégeps à la Commission saura sûrement mettre en valeur les réalisations spectaculaires du réseau collégial à cet égard. Nous nous limiterons donc ici à examiner, **pour la région de l'Amiante**, les effets produits par l'implantation d'un collège à Thetford Mines.

A) FRÉQUENTATION SCOLAIRE AU NIVEAU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES, DANS LA RÉGION DE L'AMIANTE, DEPUIS 1950, POUR LES ÉLÈVES DU SECTEUR RÉGULIER

Nous n'avons pu trouver de statistiques dénombrant les inscrits à des études supérieures durant la période des années 50. Des témoins de cette époque nous ont cependant raconté que l'accès aux études supérieures était réservé à une minorité de privilégiés qui appartenaient à des familles très à l'aise ou qui acceptaient de faire de nombreux sacrifices. À peine une douzaine de garçons se dirigeaient chaque année à l'université après avoir complété leur cours secondaire et quelques autres fréquentaient les collèges classiques situés autour de la région. La plupart de ceux-ci s'inscrivaient au Collège de Lévis; ils étaient si peu nombreux, nous dit-on, qu'ils éprouvaient des difficultés à remplir un autobus pour visiter leurs parents les jours de congé. De plus, quelques rares jeunes filles pouvaient compléter une treizième année à l'Institut familial de Black Lake ou s'inscrire à l'École

normale de Thetford.

L'implantation, vers la fin des années 50, d'un collège classique et d'une école technique à Thetford allait favoriser l'accès aux études supérieures pour les jeunes de la région. Le mémoire présenté au ministère de l'Éducation, en 1965, par le comité pour la création d'un Institut à Thetford Mines, contient des statistiques éloquentes sur ce phénomène:

NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS À DES ÉTUDES SUPÉRIEURES DANS LA RÉGION DE L'AMIANTE, AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1965-1966

Institution / Niveau	Collège classique T.M.	École normale T.M.	Institut familial de Black Lake	École technique T.M.	TOTAL
13e année . rhétorique . 1e technique	33	57	12	30	132
14e année . philosophie I . 2e technique	29	23	-	30	82
15e année . philosophie II . 3e technique	27	13	-	30	70
TOTAL	89	93	12	90 **	284

** **Les statistiques du rapport ne précisent pas de quelle façon ces élèves étaient distribués; nous les avons donc répartis également sur trois années.**

Ce tableau permet de constater **qu'en 1965, seulement 132 élèves** étaient inscrits à des études postsecondaires dans les différents établissements de la région. Et il s'agissait là d'une nette progression par rapport aux deux années précédentes. Seulement une trentaine d'entre eux y poursuivaient des études techniques.

Le rapport ne fait, par ailleurs, aucune allusion aux quelques autres élèves qui pouvaient fréquenter des établissements à l'extérieur de la région.

L'implantation d'un cégep à Thetford Mines allait rapidement modifier ce portrait, comme en font foi les statistiques que nous présentons ci-après:

NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS AU COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE, PAR SECTEUR, POUR LES ANNÉES 1970, 1975, 1980, 1985 ET 1992

Secteur \ Année		1970	1975	1980	1985	1992
Secteur général	Collège I	204	221	221	22/	290
	Collège II	155	200	197	272	238
Secteur professionnel	Collège I	260	305	424	422	338
	Collège II	144	255	251	272	214
	Collège III	40	236	264	221	200
TOTAL		803	1217	1357	1414	1280

Ces statistiques démontrent que l'implantation d'un cégep à Thetford Mines a favorisé une augmentation très marquée de la scolarisation dans la région de l'Amiante. En 1970, déjà 464 élèves, **soit presque trois fois plus qu'en 1965**, s'inscrivaient à des études postsecondaires. Vingt ans plus tard, en 1985, on totalisait **cinq fois plus d'inscriptions qu'en 1965**. Ces chiffres nous permettent également de constater un accroissement spectaculaire des inscriptions au secteur professionnel.

Plusieurs facteurs, comme la proximité du lieu des études, la gratuité, l'évolution des mentalités, le nombre d'options offertes et l'arrivée massive des filles, qui sont maintenant inscrites en plus grand nombre que les garçons

au Collège, expliquent ce phénomène. La diminution d'inscriptions observée en 1992 est due à une décroissance de la population dans la région, à la suite de difficultés économiques reliées à l'effondrement du marché de l'amiante.

L'implantation d'un cégep à Thetford Mines a donc contribué à la réalisation des objectifs d'accessibilité fixés par le Rapport Parent. D'autre part, nous ne pensons pas devoir faire la preuve statistique qu'on a également progressé au regard de la démocratisation de l'enseignement; il est évident pour tout le monde que les jeunes qui fréquentent notre établissement proviennent de tous les coins de la région, sont issus de toutes les couches sociales qui la composent et que la discrimination quant au sexe est disparue.

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES

Malgré les immenses progrès réalisés, nous pensons qu'il est encore possible d'améliorer la situation actuelle. En effet, alors qu'on prévoit un peu partout que les emplois de l'an 2000 requerront des connaissances nécessitant près de quinze années d'études, **les élèves qui fréquentent le secteur professionnel du secondaire n'ont à peu près pas de chances d'accéder au cégep**, en raison d'une absence de continuité entre les programmes. Seuls quelques rares cas d'exception s'y inscrivent et ils rencontrent d'énormes difficultés à y réussir, à cause de leur manque de préparation. D'autre part, **un bon nombre d'élèves abandonnent les études après le secondaire** parce qu'ils n'ont pas les préalables nécessaires pour accéder au niveau supérieur; d'autres quittent après quelques semaines d'essai chez nous à cause de difficultés d'apprentissage. Une bonne partie de ces jeunes, nous semble-t-il, pourrait être intégrée au niveau collégial, moyennant quelques modifications au système. Le Collège a traduit ses intentions en regard de cette clientèle dans l'orientation no 4 de son projet éducatif, que nous reproduisons ci-après:

ORIENTATION NO 4

LE COLLÈGE FAVORISERA L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES COLLÉGIALES AU PLUS GRAND NOMBRE D'ÉLÈVES POSSIBLE, TOUT EN S'ASSURANT QU'ILS RÉPONDENT AUX EXIGENCES D'UNE FORMATION DE QUALITÉ

Depuis plus de vingt-cinq ans, l'État québécois fait des efforts importants pour favoriser l'accessibilité à des études supérieures au plus grand nombre d'élèves possible. Partageant cet objectif de démocratisation, le Collège a choisi d'admettre tout élève, jeune ou adulte, détenteur d'un diplôme d'études secondaires ou ayant acquis une formation jugée suffisante. Des conditions supérieures pourront être demandées dans certains programmes contingentés.

L'expérience nous a cependant appris qu'il est souvent fort difficile, pour un bon nombre d'élèves, de faire les apprentissages requis pour réussir des études collégiales. L'adoption d'une politique d'admission libérale constitue donc un défi de taille, si elle est accompagnée d'une volonté de garantir une formation de qualité. Et le Collège affirme son intention ferme de ne faire aucune concession sur le plan de la qualité de la formation de ses diplômés. En conséquence, chaque élève devra atteindre les objectifs de son programme de même que ceux poursuivis par le Collège; un tel défi nécessitera qu'il respecte tout au moins les exigences de travail relatives au règlement sur le régime pédagogique collégial.

Pour atteindre ces objectifs difficiles à concilier, le Collège estime nécessaire d'établir un environnement pédagogique de qualité et d'assurer un suivi étroit des apprentissages des élèves. Ainsi vérifierons-nous, lors de son arrivée au Collège, si l'élève possède les connaissances, les habiletés et les préalables nécessaires pour réussir le programme de son choix. Des cours de «mise à niveau» pourront alors être suggérés, ou même exigés, de sorte que certains élèves se verront proposer un cheminement particulier.

De même, l'élève devra connaître les exigences auxquelles il sera confronté et sera informé des ressources dont nous disposons pour l'aider. Il sera l'objet d'un encadrement suffisamment «serré» et aura accès à un ensemble de moyens

destinés à lui venir en aide. La diversité des mesures déjà en place et à venir permettra aux élèves d'augmenter leurs possibilités et leur niveau de réussite.

En somme, le Collège désire donner à tous ceux qui répondent à ses critères d'admission l'occasion de poursuivre et de réussir des études collégiales. En retour, ceux-ci devront accepter les exigences du Collège qui, pour sa part, fera tout ce qui est en son possible pour les soutenir. Nous pensons donc pouvoir faire la preuve qu'une politique «d'ouverture» est compatible avec des objectifs de qualité.

Pour permettre l'accès aux études collégiales à un plus grand nombre d'élèves, nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

DE FAVORISER L'HARMONISATION DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DU SECONDAIRE ET DU COLLÉGIAL ET DE DÉVELOPPER DES MODALITÉS DE PASSAGE D'UN ORDRE D'ENSEIGNEMENT À L'AUTRE.

D'ACCORDER AUX COLLÈGES DES MOYENS ACCRUS (règlementation, programmes, ressources financières) POUR ACCUEILLIR LES ÉLÈVES AYANT BESOIN D'UN COMPLÉMENT DE FORMATION AVANT D'ENTREPRENDRE DES ÉTUDES COLLÉGIALES.

DE PRÉCISER LES OBJECTIFS À ATTEINDRE PAR LE RÉSEAU, EN MATIÈRE DE POURSUITE DES ÉTUDES DE NIVEAU COLLÉGIAL.

B) FRÉQUENTATION SCOLAIRE AU NIVEAU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES, DANS LA RÉGION DE L'AMIANTE, DEPUIS 1950, À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Au moment de la création des collèges, le concept d'éducation des adultes commençait à peine à se développer. Le Rapport présenté au ministère de l'Éducation pour obtenir l'implantation d'un Institut à Thetford Mines n'y accorde que peu d'importance, se bornant à mentionner que quelque trois cents adultes s'étaient inscrits chaque année à l'École des métiers (niveau secondaire) entre 1961 et 1965. Mais ce secteur a connu lui aussi un accroissement considérable dans notre région, depuis la fondation du Collège; les chiffres qui suivent témoignent de son évolution pour la période se situant entre 1980 et 1991:

INSCRIPTIONS À L'ÉDUCATION DES ADULTES, POUR LES ANNÉES 1980, 1983, 1986, 1989 ET 1991, AU COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE

Inscriptions / Secteur	1980	1983	1986	1989	1991
GÉNÉRAL	239	488	425	337	236
PROFESSIONNEL	301	432	650	1168	1060
TOTAL	**540**	**920**	**1075**	**1505**	**1296**

Ces statistiques démontrent que **l'implantation d'un cégep à Thetford Mines a également favorisé l'accès des adultes aux études supérieures.** Un nombre important de citoyens ont repris leurs études, particulièrement au secteur professionnel. En effet, le développement constant de la technologie et la concurrence grandissante à laquelle se livrent les industries et les maisons d'affaires incitent un grand nombre de travailleurs à s'inscrire aux cours du secteur technique. On déplore par contre que si peu d'adultes soient

inscrits à des cours de formation générale. Les inscriptions dans ce secteur, après des débuts prometteurs, ont connu un ralentissement marqué, d'une part en raison des importantes réductions budgétaires que nous avons connues à ce chapitre et ensuite à cause de règles de financement qui rendent difficile l'organisation de tels cours pour des groupes restreints d'élèves. Il nous semble opportun de souligner ici que les **citoyens des régions n'ont pas les mêmes facilités que ceux des grands centres pour poursuivre leur formation générale.**

Enfin, on ne peut passer sous silence le fait que peu d'adultes soient inscrits à des programmes terminaux, que ce soit au secteur général ou professionnel. Ils hésitent à entreprendre des études dont ils ne verront l'aboutissement que dans plusieurs années; ils réprouvent également cette obligation qui leur est souvent faite de consacrer temps, argent et énergies à l'apprentissage de notions qu'ils ont déjà intégrées au cours de leur vie professionnelle ou ailleurs. Même si des efforts ont été consentis ces dernières années pour mettre en place des systèmes de reconnaissance des acquis, il reste beaucoup à faire à ce chapitre.

Malgré les nets progrès qu'on a connus à l'éducation des adultes, il reste donc beaucoup d'améliorations à apporter, surtout si on est convaincu qu'il faudra désormais concevoir les études dans une perspective d'éducation permanente. Et **pour corriger les lacunes que nous avons soulignées, nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science**:

D'ACCROÎTRE LES RESSOURCES FINANCIÈRES À L'ÉDUCATION DES ADULTES EN VUE DE FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION GÉNÉRALE.

D'ASSOUPLIR, POUR LES COLLÈGES DES RÉGIONS, LES RÈGLES DE FINANCEMENT À L'ÉDUCATION DES ADULTES, POUR LEUR PERMETTRE D'OFFRIR DES COURS DE FORMATION GÉNÉRALE À DES GROUPES RESTREINTS D'ÉLÈVES.

DE CONSOLIDER LES PROGRAMMES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DANS LES COLLÈGES ET D'ACCÉLÉRER LEUR MISE EN OEUVRE.

DE FACILITER, À LA CLIENTÈLE ADULTE, L'ACCÈS AUX PROGRAMMES DE FORMATION, MÊME À TEMPS PARTIEL, PAR L'INSTAURATION DE MESURES D'AIDE FINANCIÈRE SOUPLES ET EFFICACES (amélioration des programmes de prêts et bourses, dégrèvement d'impôt, etc.).

CHAPITRE IV

LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La réussite scolaire était au coeur des préoccupations de la Commission Parent. On était conscient qu'il ne serait pas facile de concilier démocratisation et succès scolaire, mais malgré cela, on en a fait un des principaux objectifs de la Réforme. En effet, à quoi bon faciliter l'accès aux études supérieures à un plus grand nombre de jeunes si ce n'est pour produire autant de diplômés? Malheureusement, le réseau collégial n'a pas immédiatement saisi la portée de cet objectif et a mis un certain temps à se débarrasser d'une conception élitiste de la formation. Mais depuis quelques années, les collèges ont adopté de nombreuses mesures pour contrer l'échec et l'abandon; ces efforts sont mal connus et n'ont jamais été appréciés à leur juste valeur. C'est pourquoi nous pensons utile, dans le présent chapitre, de faire connaître notre propre cheminement dans ce dossier; il s'apparente, croyons-nous, à celui de bien d'autres établissements.

A) HISTORIQUE

Nous avons hélas cru trop longtemps que notre responsabilité se limitait surtout à dispenser des cours de bonne qualité et qu'il appartenait ensuite aux élèves de faire les efforts pour satisfaire à nos exigences. Et comme leur nombre augmentait d'année en année, il ne nous apparaissait pas anormal qu'il y ait un pourcentage important d'abandons et d'échecs; comme si l'insuccès scolaire était le pendant naturel de l'accessibilité. Mais ces échecs n'étaient évidemment pas sans inquiéter un bon nombre d'intervenants qui apportaient une aide individuelle aux élèves en difficulté. En outre, d'autres facteurs nous ont peu à peu amenés à mieux comprendre notre rôle et à modifier nos attitudes face à la réussite scolaire: l'arrivée d'élèves plus jeunes et souvent mal outillés pour répondre aux défis posés par les études collégiales, la publication d'études statistiques illustrant l'ampleur et la

généralisation des échecs, la stabilisation de notre clientèle, des perspectives de décroissance, etc.

Tous ces éléments ont provoqué chez nous une prise de conscience collective et il s'est établi un consensus quant à la nécessité de mieux supporter l'élève dans son cheminement. Peu à peu nous avons développé une conception et une approche collectives de la réussite scolaire et, à partir des années 80, nous avons mis en place, session après session, un ensemble de mesures qui constituent maintenant un véritable programme intégré d'encadrement et de support à l'élève. **La multiplicité et la variété de nos interventions**, dont nous ferons une description non exhaustive ci-dessous, **témoignent à notre point de vue d'une réelle préoccupation pour la réussite de nos élèves.**

B) PROGRAMME D'INTERVENTIONS AU COLLÈGE

1- Examen minutieux des dossiers

Peu de temps après l'inscription, le dossier de chaque candidat est examiné avec grand soin. Tout élève susceptible de faire face à des difficultés est rencontré individuellement et nous lui proposons un cheminement scolaire adapté à sa préparation.

2- Test de français

Tous les candidats sont obligatoirement soumis à un test de français dès leur arrivée au Collège. Les élèves faibles sont orientés vers des activités de support (cours d'appoint, centre d'aide, cours complémentaires en grammaire, etc.).

3- **Mesures de transition**

Les élèves ayant besoin d'une formation complémentaire sont inscrits à des cours d'appoint (français, mathématiques, chimie). Certains doivent accepter des horaires allégés et éventuellement prolonger la durée de leurs études. Ceux à qui il manque un seul cours pour obtenir leur diplôme d'études secondaires et qui ont été acceptés sous condition doivent absolument régler cette situation durant leur première année au Collège.

4- **Adaptation des horaires pour faciliter la réussite**

Plusieurs horaires sont adaptés aux besoins individuels des élèves. Ils leur permettent de suivre des cours au secondaire, d'alléger leur tâche, de concilier travail et études, de faciliter leur transport, etc.

5- **Dépistage des dossiers faibles et support**

Les élèves ayant obtenu au secondaire une moyenne générale inférieure à 65% et ceux qui suivent des cours d'appoint ou pour qui on a préparé un horaire allégé, sont signalés aux professeurs concernés qui peuvent ainsi leur accorder une attention particulière.

6- **Passation du test L.G. 3**

Tous les élèves de première année doivent passer le test L.G. 3. Ce questionnaire permet de dépister certaines difficultés d'apprentissage qu'on retrouve fréquemment chez les élèves et qui portent sur les aspects suivants: rédaction de travail long, prise de note, stress aux examens, préparation d'examens, gestion du temps, etc. Des ateliers sont mis sur pied pour les aider à corriger leurs lacunes et des vidéos permettent un accès individuel à ces sessions de formation.

7- **Tournées d'information à l'intention des nouveaux élèves**

Les groupes de nouveaux élèves sont fréquemment rencontrés; on leur communique certaines informations concernant le cours collégial, nos exigences, leur programme, la politique d'évaluation des apprentissages, l'inscription à l'université, etc. Huit modules d'information ont été préparés à cette fin.

8- **Évaluation globale de mi-session**

À la mi-session, les aides pédagogiques rencontrent chacun des professeurs pour recueillir les noms des élèves éprouvant des difficultés dans leurs cours. Tous les élèves qui éprouvent des problèmes dans deux cours ou plus sont rencontrés individuellement pour être sensibilisés au danger qui les guette et pour se voir offrir de l'aide au besoin.

9- **Politique des abandons**

L'élève qui désire abandonner un cours ne peut le faire sans avoir rencontré un aide pédagogique et avoir rempli un formulaire expliquant les motifs de cet abandon. Le professeur concerné doit signer le formulaire après avoir échangé avec l'élève sur ses perspectives de réussite. Cette démarche oblige donc à une réflexion certaine et permet d'évaluer les conséquences d'un tel geste.

10- **Politique concernant les élèves touchés par l'article 33**

Tous les élèves touchés par l'article 33 du régime pédagogique et qui sont autorisés à poursuivre leurs études sont rencontrés individuellement au début de chaque session. Ils doivent signer avec le Collège un contrat qui précise les conditions qu'ils s'engagent à respecter (présence aux cours, nombre de cours à réussir, rencontres régulières avec un aide pédagogique, etc.) pour pouvoir demeurer au Collège. Les résultats

de cette mesure se sont avérés assez probants jusqu'ici (plus de 75% de réussite).

11- **Encadrement des élèves exercé par les enseignants**

De nouvelles dispositions à la convention collective nous ont permis de dégager des ressources professorales qui assurent maintenant un suivi plus étroit du cheminement des élèves. Tout élève éprouvant des difficultés est rapidement repéré, rencontré et, si nécessaire, référé à un des services spécialisés du Collège.

12- **Respect intégral du calendrier scolaire**

Depuis plus de dix ans, le Collège a toujours et intégralement respecté son calendrier scolaire. Nous estimons essentiel de maintenir toutes les activités prévues pour l'enseignement et, grâce à la collaboration du personnel, nous y sommes parvenus, même à la suite de débrayages des élèves ou même de grèves du personnel.

13- **Autres mesures**

Plusieurs autres mesures s'ajoutent à cette liste et nous en énumérons quelques-unes ici: l'adoption d'une politique d'évaluation des apprentissages à préoccupation formative, la mise en place de cours de psychologie de l'apprentissage, l'enseignement de méthodes de travail dans plusieurs programmes, l'introduction de journées de lecture dans le calendrier scolaire, l'accès facile à du matériel informatique pour les travaux personnels, etc.

Jamais, dans la courte histoire de notre établissement, les préoccupations de la réussite scolaire n'auront été aussi grandes. Il reste encore beaucoup à faire, nous en convenons, mais ce programme nous a permis jusqu'ici d'atteindre des résultats fort intéressants, dont nous ferons état ci-dessous.

C) RÉSULTATS OBTENUS

À l'hiver 1992, la Direction générale de l'enseignement collégial publiait une étude très élaborée sur les taux de réussite dans les collèges du Québec. Ces chiffres indiquent que, pour la période se situant entre 1982 et 1990, les élèves du Collège de la région de l'Amiante avaient réussi 86,2% de leur cours, comparativement à un taux de 79,4% pour l'ensemble des collèges. Ces résultats, suivant nos propres analyses, nous situent au deuxième rang des collèges publics du Québec à ce chapitre.

Mais encore faut-il que nos diplômés réussissent une fois sortis du Collège. À cet égard, les chiffres publiés l'an dernier par l'Université Laval indiquent que nos anciens élèves, qui fréquentent le premier cycle, ont obtenu les deuxièmes meilleures notes parmi les élèves provenant des collèges privés et publics de la grande région de Québec, au cours des trois dernières années. Nos élèves performent également bien à l'Université de Montréal où ils se classent parmi les meilleurs au Québec, si l'on en juge par l'excellente «cote Z» qu'ils obtiennent dans les récentes recherches de l'établissement. D'autres données, qui proviennent cette fois de l'Université de Sherbrooke, indiquent que le pourcentage de nos finissants acceptés dans les facultés «contingentées» est supérieur à celui de l'ensemble des collèges. Certains de ces résultats ont été analysés l'an dernier par la revue «l'Actualité» qui concluait que «le Collège de la région de l'Amiante amène des élèves de niveau moyen vers un haut taux de réussite collégiale et universitaire». Enfin nos propres études, réalisées dans le cadre de notre politique d'évaluation institutionnelle, révèlent que plus de 75% des employeurs sont satisfaits

de la performance de nos anciens élèves et que quelque 80% de ceux-ci estiment avoir reçu une formation adéquate.

Ces résultats, nous n'avons pas l'intention de le dissimuler, constituent pour nous un objet de satisfaction et de fierté. Nous les attribuons à plusieurs causes: au partage d'objectifs communs, à nos politiques de perfectionnement, d'évaluation et d'encadrement, et enfin, à un travail soutenu de l'ensemble des intervenants du Collège. Nous sommes cependant conscients qu'il reste beaucoup à faire; le potentiel de nos jeunes est grand et il nous incombe de les amener à le développer. **Pour nous aider à faire plus et mieux dans l'avenir, nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science**:

DE PRÉCISER SES ATTENTES ET SES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE RÉUSSITE SCOLAIRE.

DE POURSUIVRE SES TRAVAUX EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS ET D'INCITER LES UNIVERSITÉS À PRODUIRE LES RÉSULTATS DE LEURS ÉLÈVES SELON LEUR PROVENANCE.

D'AUGMENTER SENSIBLEMENT LES RESSOURCES ALLOUÉES SPÉCIFIQUEMENT À L'ENCADREMENT ET AU SUPPORT À L'ÉLÈVE DANS LES COLLÈGES.

D'ENCOURAGER LA RECHERCHE ET L'EXPÉRIMENTATION EN MATIÈRE D'ENCADREMENT ET DE SUPPORT À L'ÉLÈVE.

DE PRÉCISER LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DES ÉTABLISSEMENTS ET DE LEUR PERSONNEL EN MATIÈRE DE SUPPORT À L'APPRENTISSAGE.

CHAPITRE V

LA CONSOLIDATION DU SECTEUR GÉNÉRAL

L'annonce de la présente Commission parlementaire a donné naissance à des rumeurs qui ont parfois pris l'allure de scénarios apocalyptiques pour le réseau collégial. On a notamment discuté d'**une disparition possible du secteur général**, dont la première année pourrait être remplacée par l'ajout d'un secondaire VI et la deuxième année par l'addition de deux sessions à l'université. Force nous est de constater qu'il s'agit là d'une hypothèse plausible puisqu'elle correspond exactement au modèle qui prévaut actuellement en Ontario. C'est pourquoi nous estimons opportun de **faire valoir les avantages de la structure actuelle**, même si cette hypothèse ne provient pas nécessairement de sources officielles.

Dans l'état actuel des choses, le secteur général nous apparaît un trait d'union essentiel entre le secondaire et l'université. Il est largement reconnu, y compris par les intervenants du secteur secondaire, que plusieurs des élèves qui s'inscrivent dans les collèges s'y amènent trop souvent mal préparés. On déplore chez eux des difficultés à utiliser la langue française, une pauvreté des méthodes de travail et une absence de rigueur intellectuelle; on observe chez certains des lacunes importantes au plan de la culture générale, une curiosité intellectuelle parfois anémique et un sens de l'effort peu développé.

Le niveau collégial ne constitue donc pas un luxe. Il s'agit, à notre avis, d'une étape indispensable pour permettre aux élèves d'acquérir une meilleure formation fondamentale et une préparation plus immédiate à la poursuite d'études universitaires. Les jeunes y accèdent à un moment de leur vie où ils sont en pleine période de maturation; on constate qu'à ce moment-là un changement de décor, après cinq années passées au secondaire, constitue pour la majorité d'entre eux une importante source de motivation et une excellente occasion de se reprendre en main.

Le passage au collégial s'avère également un moment crucial dans leur choix de carrière. Cette étape leur permet de vérifier leurs intérêts et d'évaluer leurs capacités parce qu'ils sont confrontés à des programmes plus difficiles et à des collègues plus ambitieux. C'est souvent l'occasion d'une réorientation vers le secteur professionnel avec lequel ils sont quotidiennement en contact. Une telle décision s'avère alors moins coûteuse, compte tenu qu'ils ont pu cumuler un bon nombre de crédits en réussissant des cours obligatoires ou complémentaires.

Le collégial permet en plus à l'élève du secondaire d'éviter la transition très brutale qu'occasionnerait un passage direct à l'université. Nos anciens nous racontent souvent qu'ils ont subi un choc à leur première année au Collège, surtout quant aux exigences auxquelles ils ont dû répondre et à l'autonomie dont ils disposaient. Ils soulignent par contre qu'il existe un écart aussi considérable entre les niveaux collégial et universitaire. Un passage direct à l'université entraînerait donc à notre avis une augmentation des échecs, des abandons et des réorientations; il s'agit déjà là d'un phénomène important au cours de la première session, tant au collège qu'à l'université.

D'autre part, nous pensons que le secteur général favorise grandement l'accessibilité aux études supérieures, particulièrement dans les régions éloignées. Il est plus facile de s'y inscrire qu'à l'université pour ceux qui disposent de moyens financiers restreints, pour ceux qui ne sont pas fixés quant à leur orientation et pour ceux qui s'inquiètent quant à leurs chances de succès.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que le démantèlement du secteur général aurait des conséquences néfastes. Ceci dit sans compter les coûts qu'entraînerait cette hypothèse, qui nécessiterait un profond réaménagement des programmes tant au secondaire qu'à l'université, un bouleversement important au plan des ressources humaines, la construction de nouvelles bâtisses, la réinstallation des équipements et des coûts de fonctionnement supplémentaires de plus de 10%, si l'on en croit une étude non publiée de la Fédération des cégeps. Au moment où la Réforme de 1967 est en train de donner de bons résultats, il nous

apparaîtrait plus pertinent d'orienter nos énergies à améliorer une situation qui, somme toute, s'est grandement améliorée ces dix dernières années. Et pour ce faire, nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

DE CONSERVER LA STRUCTURE ACTUELLE DU SECTEUR GÉNÉRAL.

DE PRÉCISER LES OBJECTIFS ET LES EXIGENCES DU MINISTÈRE AU REGARD DE LA FORMATION FONDAMENTALE.

DE S'ASSURER QUE TOUS LES PROGRAMMES PERMETTENT AUX ÉLÈVES L'ACQUISITION D'UNE SOLIDE CULTURE GÉNÉRALE.

D'AMÉLIORER LES LIENS ENTRE LES NIVEAUX SECONDAIRE, COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE AFIN D'ASSURER UN MEILLEUR ARRIMAGE DES PROGRAMMES.

La nécessité, pour l'élève, d'acquérir une solide formation fondamentale est étroitement liée au maintien du secteur général au niveau collégial. Il nous apparaît donc important de faire connaître notre conception de la formation fondamentale. À cette fin nous reproduisons ci-dessous l'orientation no 1 du Collège, qui en traite largement.

ORIENTATION NO I

LA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE DU COLLÈGE CONSISTE À DÉVELOPPER CHEZ CHACUN DES ÉLÈVES LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA RÉUSSITE DE SES ÉTUDES ET DE SA VIE PROFESSIONNELLE.

Au sortir du Collège, l'élève devra avoir acquis un ensemble de compétences qui lui permettront de poursuivre des études à un niveau supérieur ou de répondre aux exigences du marché du travail dans la spécialisation de son choix. Plus encore, il devra être outillé pour s'adapter aux transformations et aux défis que lui posera sa vie professionnelle.

Pour qu'il puisse atteindre ces objectifs, nous devrons l'aider à développer un certain nombre de connaissances, d'habiletés et d'attitudes qui nous apparaissent fondamentales; nous en préciserons la teneur ci-dessous, en vue d'orienter l'action des éducateurs du Collège.

a) L'élève devra s'être approprié l'ensemble des connaissances et des habiletés reliées à son programme scolaire

L'élève devra d'abord avoir compris les fondements, les concepts, les lois et les méthodes de chacune des disciplines inscrites à son programme. Il devra les avoir assimilés et être en mesure d'établir les relations nécessaires entre ces éléments, de telle sorte qu'il puisse comprendre et résoudre les problèmes auxquels il devra faire face au cours de ses études et après.

Mais la connaissance des principes perd de sa signification si elle ne se traduit pas par un «savoir-faire» qui permet de résoudre les problèmes auxquels on est confronté. C'est pourquoi l'élève devra développer les habiletés et les comportements qui lui permettront d'utiliser ses connaissances théoriques.

Dans cette perspective, chacun des départements identifiera et précisera les habiletés particulières (profil du diplômé) que devra développer l'élève qui désire réussir dans le champ de sa concentration. Ces compétences pourront varier suivant les programmes et elles ne sauraient être décrites dans les orientations du Collège. Elles n'en sont pas

moins importantes pour autant et elles impliquent directement la responsabilité des départements.

b) L'élève devra avoir maîtrisé un certain nombre d'habiletés intellectuelles essentielles, quel que soit son programme

Tout au long de ses études et de sa vie professionnelle, l'élève sera confronté à des situations nouvelles auxquelles il devra apporter des réponses personnelles. Pour réussir, il devra avoir développé sa capacité de penser et de raisonner. Cette faculté repose sur un certain nombre d'habiletés que nous décrivons brièvement pour en assurer une compréhension commune:

1- **Capacité de recueillir l'information**

Habileté à rechercher, identifier et utiliser de l'information pour développer un concept ou solutionner un problème.

2- **Capacité d'analyse**

Habileté à décoder des messages, à distinguer l'essentiel de l'accessoire, à identifier les éléments majeurs d'une situation.

3- **Capacité de résoudre des problèmes**

Habileté à résoudre des problèmes en utilisant ses ressources et celles de son milieu. Cette habileté fait appel à son intelligence, à son intuition et à sa créativité. Elle exige de cerner les principaux éléments d'un problème, de trouver une solution en tenant compte de certains critères, de planifier une stratégie de réalisation et d'évaluer les résultats de cette démarche.

4- **Capacité de poser des jugements**

Habileté à tirer des conclusions, suite à l'analyse d'une situation; cette aptitude fait appel au jugement, à l'utilisation de valeurs, à la capacité de critiquer et de prendre des décisions personnelles.

5- **Capacité de bien s'exprimer oralement et par écrit**

Habileté à exprimer des idées avec exactitude et rigueur: cette habileté réfère à la clarté des concepts, à l'organisation adéquate des idées et à un français de qualité.

Les élèves éprouvent souvent des difficultés à s'exprimer correctement. L'exactitude de l'expression nous apparaissant une manifestation de la compétence, nous jugeons essentiel de travailler collectivement à développer cette capacité.

La responsabilité de développer ces habiletés ne relève pas d'un département ou d'un cours en particulier, mais elle repose sur des efforts concertés. Il s'agit, en effet, de capacités tellement fondamentales qu'elles doivent faire l'objet d'une préoccupation de la part de chacun des professeurs et des autres éducateurs de notre établissement. Chacun devra donc planifier des interventions et des programmes qui, tout en tenant compte de ses fonctions propres, permettront aux élèves de travailler et de progresser dans ces domaines.

c) **L'élève devra avoir développé ses «aptitudes à apprendre, de même que certaines attitudes essentielles à sa réussite»**

L'expérience nous démontre que, trop souvent, un nombre important de nos élèves n'ont pas développé de façon significative des «aptitudes à apprendre». Il s'avère donc nécessaire d'accorder une importance primordiale au développement de méthodes de travail qui amélioreront non seulement leurs chances de succès au Collège, mais aussi tout leur développement ultérieur. C'est pourquoi nous devrons aider les élèves à développer un certain nombre de techniques d'études et de travail, notamment: la recherche documentaire, l'utilisation de références, le travail en équipe, la prise de notes, la gestion du temps, le plan de travail, etc.

En plus de l'aider à acquérir des méthodes de travail, nous devrons nous efforcer de développer chez lui des attitudes comme le souci du travail bien fait, le goût de la recherche et de la découverte, la rigueur intellectuelle, l'esprit critique, le sens de l'écoute, l'esprit d'équipe, etc.

En somme, cette orientation affirme que pour dispenser une formation de qualité, que ce soit à l'éducation des adultes ou au secteur régulier, il nous faudra planifier des interventions concertées permettant à l'élève de progresser au niveau des connaissances, des habiletés, des attitudes et des méthodes de travail. Un tel bagage l'aidera à s'adapter dans un monde où les connaissances, la science et la technologie se développent à un rythme toujours accéléré.

CHAPITRE VI

CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PROFESSIONNEL

Une bonne partie du Rapport Parent visait à promouvoir et à améliorer l'enseignement technique. À cette fin, on préconisait d'augmenter le nombre de programmes pour répondre aux besoins de développement du Québec, de stimuler l'intérêt des élèves pour le secteur professionnel, de rajeunir les équipements, etc. Dans quelle mesure l'implantation d'un cégep à Thetford Mines a-t-elle contribué à atteindre ces objectifs?

A) L'ÉTAT DU SECTEUR PROFESSIONNEL AU COLLÈGE

Les chapitres précédents contiennent déjà de nombreuses informations sur l'état du secteur professionnel au Collège. Ils révèlent qu'on y offre neuf programmes professionnels où sont inscrits près de 65% des élèves; ils témoignent également de la croissance rapide qu'a connue ce secteur tant pour les élèves réguliers que pour ceux de l'éducation des adultes. Nous nous limiterons donc à ajouter que nos programmes techniques nous apparaissent bien répondre aux besoins des entreprises de la région et du Québec. En effet, les relances effectuées jusqu'ici par le Centre d'emploi et immigration Canada nous indiquent que près de 90% de nos finissants trouvent un emploi dans les six mois qui suivent la fin de leurs études. Ces statistiques nous apparaissent d'autant plus intéressantes que la situation économique du Québec et plus particulièrement celle de notre région sont difficiles. Une bonne proportion de nos élèves trouvent d'ailleurs un emploi à la suite des stages qui sont organisés dans six de nos neuf options.

B) L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX BESOINS

Il y aurait lieu d'être satisfaits de cette situation n'eût été l'essor considérable qu'a connu le monde industriel ces dernières années. La concurrence internationale à laquelle font face les entreprises du Québec, l'influence exercée par l'informatique dans le développement des équipements, les besoins de rationalisation de la production pour contrer la concurrence et les exigences d'une compétence accrue des travailleurs posent maintenant à tous les établissements d'enseignement des défis nouveaux et urgents. Ces réalités se sont manifestées si rapidement que nous éprouvons de plus en plus de difficultés à répondre à l'ensemble des besoins d'aujourd'hui et nous ne pourrons certainement pas satisfaire à ceux de demain à moins d'apporter des modifications rapides à la situation actuelle. Le bien-être et le niveau de vie même des Québécois en dépendent à long terme.

Pour que le réseau collégial québécois puisse continuer à jouer un rôle prépondérant dans la croissance économique de la province, il devient essentiel de former d'abord des élèves compétents, capables de faire face aux défis du monde industriel d'aujourd'hui et de demain. Et nous pourrons difficilement y parvenir à moins qu'on investisse massivement dans les programmes de perfectionnement des enseignants et le rajeunissement des équipements. Nous ne pensons pas devoir épiloguer davantage sur ce thème tellement les besoins sont criants. Compte tenu de ce qui précède, nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

DE PROMOUVOIR ET VALORISER LES ÉTUDES TECHNIQUES AUPRÈS DES ÉLÈVES ET DU MONDE DU TRAVAIL.

D'ASSURER LE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS NOTAMMENT EN LEUR FACILITANT L'ACCÈS À DES STAGES EN INDUSTRIE.

D'INTRODUIRE DANS TOUS LES PROGRAMMES PROFESSIONNELS DES STAGES OBLIGATOIRES ET CRÉDITÉS POUR LES ÉLÈVES.

DE FAVORISER, POUR LES ADULTES ET PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LES FEMMES, L'ACCÈS AUX CARRIÈRES TECHNIQUES.

DE S'ASSURER QUE LES COLLÈGES DISPOSENT DES ÉQUIPEMENTS SUFFISANTS POUR OFFRIR UN ENSEIGNEMENT ADAPTÉ AUX EXIGENCES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES.

D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS DE RÉVISION DES PROGRAMMES.

D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS D'ANALYSE DES DEMANDES DE NOUVELLES OPTIONS DE MÊME QUE LEUR IMPLANTATION.

DE MAINTENIR, SINON D'ÉLARGIR ENCORE, L'ÉVENTAIL DES OPTIONS OFFERTES DANS LES COLLÈGES DES RÉGIONS.

C) LA COHABITATION DU SECTEUR PROFESSIONNEL ET DU SECTEUR GÉNÉRAL

Un certain nombre d'intervenants mettent en doute les avantages de la cohabitation du secteur professionnel et du secteur général. Ils estiment, la plupart du temps, que la structure départementale actuelle favorise le morcellement de l'enseignement au détriment des élèves du secteur

technique ou que les cours obligatoires ou complémentaires répondent mal aux besoins des élèves. Plusieurs vont même jusqu'à prétendre qu'une bonne partie de ces cours devraient être remplacés par des cours plus immédiatement reliés à la spécialité.

1- Une harmonisation à parfaire

Force nous est de reconnaître que l'harmonisation entre les deux secteurs est loin d'être parfaite. D'abord, les communications entre les professeurs dispensant les cours obligatoires ou complémentaires et ceux offrant les cours de concentration ne sont pas aussi soutenues qu'il serait souhaitable. D'autre part, leur formation et leur expérience très différentes les a amenés à développer des conceptions de l'éducation qui ne convergent malheureusement pas toujours; ils proposent parfois des points de vue opposés au moment de l'adoption d'objectifs ou de l'établissement de priorités. Et pour ajouter à ces difficultés, il est fréquent que des élèves du secteur professionnel soient peu motivés dans les cours qui ne sont pas directement reliés à leur spécialité; ils les trouvent souvent trop théoriques, peu utiles et mal adaptés à leurs besoins.

Ces difficultés, même si elles se sont amenuisées chez nous ces dernières années à la suite de nombreuses rencontres, sont loin d'être complètement disparues; mais elles ne doivent pas nous faire perdre de vue les avantages extrêmement importants qu'amène la structure actuelle.

2- Avantages de la cohabitation

Dans un premier temps, nous réaffirmons notre conviction qu'il est nécessaire de doter l'ensemble des élèves d'une solide formation fondamentale et d'une bonne culture générale. Nous estimons que la cohabitation des deux secteurs favorise la réalisation de ces objectifs. La

rencontre de maîtres formés à des enseignes différentes constitue pour les élèves un enrichissement sur le plan de la culture et de la pensée; elle leur permet de s'éveiller à des réalités nouvelles et d'élargir leurs horizons. Dans un même ordre d'idée, les échanges avec des élèves ayant des intérêts et des aspirations diverses ne peuvent que favoriser une meilleure compréhension du monde dans lequel ils vivent et faciliter leur socialisation.

D'autre part, les professeurs ne sont pas sans profiter de cette cohabitation. La coopération de spécialistes de différentes disciplines ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur le développement de leurs compétences. Les projets et les travaux réalisés en commun, qui sont de plus en plus fréquents, permettent l'acquisition de connaissances et d'approches nouvelles qui enrichissent leur bagage intellectuel et, partant, leur enseignement. Les contacts qui s'établissent entre des professeurs de biologie et ceux de soins infirmiers, entre des professeurs de chimie et ceux de techniques de transformation des matières plastiques ou de technologie minérale, entre des professeurs d'informatique et de mathématiques, et nous pourrions allonger cette liste d'exemples, s'avèrent enrichissants et constituent une source de développement personnel tant sur le plan humain que professionnel. Ce sont les élèves qui, en bout de ligne, en profitent.

3- Un projet d'avenir

Nous estimons important d'accélérer l'intégration, déjà très avancée, de ces deux secteurs. Nos intentions apparaissent dans l'orientation no 5 que le Collège a adoptée en 1992 et que nous reproduisons ci-après:

ORIENTATION NO 5

LE COLLÈGE DÉVELOPPERA UN ENSEIGNEMENT BASÉ SUR LA CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS D'UN MÊME PROGRAMME

La formation de l'élève repose principalement sur son programme d'études, qui constitue «un ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation».(1) Cette définition implique que chacune des disciplines du programme remplisse un rôle qui lui est propre, tout en s'intégrant dans un ensemble visant des objectifs communs de formation. Ainsi, les cours complémentaires, les cours communs obligatoires, les cours de concentration ou de spécialisation fournissent des apports distincts à ces objectifs de formation.

Une formation de qualité exige une grande cohérence des éducateurs d'un établissement et repose sur une conception partagée des compétences à développer. Seules une vision commune des objectifs à atteindre et une concertation sur les principaux moyens à prendre pour y parvenir peuvent permettre d'exercer une influence déterminante sur la formation d'un élève. Sans une véritable cohésion institutionnelle, les différentes parties d'un programme risquent d'être livrées en pièces détachées et de conduire à une formation éclatée.

C'est pourquoi, en cohérence avec la première orientation du Collège et en conformité avec les Cahiers de l'enseignement collégial, il nous faudra définir avec précision les compétences à développer dans chacun de nos programmes, que ce soit à l'éducation des adultes ou au secteur régulier. Il appartient aux départements porteurs de la spécialité dans un programme, en collaboration avec ceux qui y dispensent les autres cours (obligatoires, complémentaires, spécialisés), de définir le profil de l'élève à former. De même, chacun des départements porteurs de cours obligatoires, complémentaires ou de spécialisation devra préciser les compétences qu'il doit développer chez l'élève. C'est ainsi que, quelle que soit sa discipline, chacun contribuera à développer chez l'élève tantôt des habiletés fondamentales, tantôt des compétences

---

(1) Règlement sur le régime pédagogique collégial

particulières, mais toujours d'une façon harmonieuse et complémentaire, à titre de membre d'une équipe de travail visant les mêmes objectifs.

Les départements dispensant des cours obligatoires ou qui s'adressent à la majorité des élèves sans être rattachés à un seul programme assument une mission primordiale dans la formation collégiale. En conformité avec les objectifs propres à leur discipline, ils doivent s'entendre pour développer chez leurs élèves les habiletés fondamentales indispensables à une formation de qualité et visées par l'ensemble des programmes.

Malgré les efforts consentis ces dernières années pour harmoniser notre action (adoption d'orientations et d'objectifs communs, échanges interdépartementaux, perfectionnement collectif, etc.), il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que nous ayons mis en place une véritable concertation entre les intervenants d'un même programme. La concrétisation de cette orientation nécessitera du temps, de nombreux é hanges et beaucoup d'ouverture d'esprit.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

DE MAINTENIR LA COHABITATION DU SECTEUR GÉNÉRAL ET DU SECTEUR PROFESSIONNEL.

DE S'ASSURER QUE LES PROGRAMMES DU SECTEUR PROFESSIONNEL PERMETTENT L'ACQUISITION D'UNE SOLIDE FORMATION FONDAMENTALE ET D'UNE BONNE CULTURE GÉNÉRALE.

D'AMÉLIORER LES STRUCTURES DE COORDINATION DES PROGRAMMES DANS LES COLLÈGES ET AU PLAN PROVINCIAL EN VUE D'ASSURER UNE MEILLEURE CONCERTATION

CHAPITRE VII

DE NOUVELLES MISSIONS POUR LES CÉGEPS

A) DES RESPONSABILITÉS ACCRUES POUR LES CÉGEPS

On avait confié aux cégeps, au moment de leur implantation, une mission strictement axée sur l'enseignement. On ne pouvait soupçonner à cette époque l'ampleur du rôle qu'ils seraient appelés à jouer, particulièrement dans les régions éloignées qui ne bénéficient pas de toutes les facilités des grands centres. Les collèges disposent de ressources extraordinaires; ils emploient du personnel spécialisé très compétent et possèdent des équipements très diversifiés (installations sportives, laboratoires, ateliers, salles de spectacles, locaux spécialisés, bibliothèques, etc.). Ils ont peu à peu été appelés à utiliser ces ressources pour répondre aux besoins de leur milieu, auquel ils souhaitaient davantage s'intégrer. Leur implication s'est d'abord manifestée par des gestes aussi simples que celui de prêts de locaux; ensuite, certains ont convenu d'ententes avec les municipalités pour l'utilisation de certains locaux (piscines, gymnases, etc.). Plusieurs collèges sont progressivement devenus de véritables partenaires dans le développement de leur région, que ce soit au plan sportif, socio-culturel ou économique.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a déjà reconnu de telles initiatives en octroyant notamment des Centres spécialisés à des collèges où certains départements avaient développé des liens privilégiés avec l'entreprise.

Le Collège de la région de l'Amiante s'est efforcé de développer, depuis une quinzaine d'années, d'excellentes relations avec son milieu. Sa volonté de servir et de s'intégrer à sa communauté est illustrée dans une des orienta-

tions de son projet éducatif. Nous la reproduisons ci-dessous.

B- ORIENTATION DU COLLÈGE AU REGARD DE L'OUVERTURE AU MILIEU

L'orientation no 6 du Collège de la région de l'Amiante se définit comme suit:

ORIENTATION NO 6

LE COLLÈGE CONTRIBUERA AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN OFFRANT UN ENSEMBLE DIVERSIFIÉ DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ET EN METTANT AU SERVICE DU MILIEU LES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES DONT IL DISPOSE

La première responsabilité du Collège consiste à donner une formation de qualité. Pour remplir cette mission, nous nous efforcerons d'abord de maintenir les programmes que nous offrons déjà; ils permettent à notre clientèle d'accéder à l'ensemble des facultés universitaires et répondent aux besoins actuels de main-d'oeuvre des entreprises de la région. Au secteur régulier, compte tenu de la diminution de notre clientèle, notre défi consistera, dans les prochaines années, plutôt à consolider notre réseau d'options qu'à le développer. Tout au plus pourrons-nous examiner la possibilité d'ajouter de nouvelles voies de sortie à nos programmes ou d'envisager la création de nouvelles options à caractère provincial, et ce, en autant qu'elles soient extrêmement prometteuses. À l'éducation des adultes, nous poursuivrons nos efforts en vue de répondre aux besoins diversifiés et en constante évolution de la population et des entreprises.

Depuis une dizaine d'années, la contribution du Collège au développement régional a largement dépassé les cadres de l'enseignement. Notre personnel et nos services ont joué un rôle important dans des secteurs aussi variés que la culture, le développement économique et industriel, la santé, etc. Nos équipements (sportifs, culturels, etc.), nos locaux et nos services ont été mis à la disposition de la population, des entreprises et des organismes de la région. Nous avons

même créé plusieurs organismes qui ont joué un rôle majeur dans le développement régional. Enfin, nous avons toujours facilité l'engagement de notre personnel dans la communauté et il n'est guère d'instances importantes où nous ne sommes pas représentés.

Le Collège réaffirme son intention de continuer dans cette voie et de mettre ses ressources à la disposition de la population régionale; les attentes multiples du milieu et la qualité des ressources réunies dans notre établissement en font un partenaire naturel des agents régionaux de développement. Cette collaboration devra cependant tenir compte des limites financières du Collège et de la priorité que nous devons accorder à notre mission première l'enseignement.

C) QUELQUES RÉALISATIONS

Le concept de service à la collectivité est maintenant très bien intégré dans les directions, les services et les départements du Collège. Il se manifeste de mille et une façons et il nous apparaît tout à fait impossible de faire une énumération exhaustive de l'ensemble de nos interventions. Nous nous limiterons donc ici à décrire quelques-unes de nos principales réalisations dans les divers secteurs où nous intervenons.

1- Implication dans le secteur de la culture

- Les citoyens de la région ont accès à la bibliothèque du Collège qui joue un rôle de bibliothèque municipale (protocole avec la ville de Thetford Mines).
- Le Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante est installé dans les locaux du Collège depuis une quinzaine d'années.
- Des expositions (peinture, sculpture) mensuelles sont organisées par la bibliothèque en collaboration avec des artistes de la région.
- La bibliothèque loge la Société des archives historiques de la région de l'Amiante de même qu'un Centre de généalogie.

- Plusieurs activités socio-culturelles (conférences, cours de photographie, etc.) sont ouvertes à la population.
- La population est invitée à la vingtaine de pièces de théâtre jouées chaque année dans le cadre des cours de français.

2- **Implication dans le secteur de l'activité physique**

- Nos gymnases, notre salle de conditionnement et notre piscine sont utilisés tous les soirs et toutes les fins de semaine par la population.
- Divers programmes d'activités physiques sont préparés à l'intention des citoyens (conditionnement, activités pour les coronariens, diététique, etc.).
- Prêt, location et installation d'équipements.

3- **Implication à caractère social**

- Prêt d'une partie des terrains du Collège à la ville de Thetford Mines pour installer une halte routière.
- Politique avantageuse de prêts de locaux et d'équipements à divers organismes et corporations.
- Organisation de conférences et de tables rondes; publication d'éditoriaux à la télévision communautaire.
- Collaboration avec la Télévision communautaire pour permettre l'utilisation des ressources de notre service audio-visuel.
- Implication constante du personnel et du Collège dans des projets collectifs (Fêtes de l'Amiante, Fêtes du Centenaire, etc.).

4- **Implication dans le secteur de l'économie**

- Gestion de programmes de création et d'expansion d'entreprises depuis cinq ans.

- Participation d'employés à plusieurs comités voués au développement économique de la région.
- Réalisation d'études à caractère socio-économique.
- Organisation de nombreuses conférences et sessions de formation pour et en collaboration avec les gens d'affaires et les industriels.
- Projets en vue de développer l'entrepreneurship.
- Mise sur pied d'un Centre régional de concertation.

5- **Implication dans le secteur de la recherche et de l'aide technique**

- Création d'un Centre spécialisé en technologie minérale (budget de près d'un million de dollars par année).
- Réalisation de recherches importantes (revégétation des haldes minières, utilisation des boues d'épuration, rationalisation de la production minière).
- Services de consultation et de dépannage pour les entreprises de la région par le Centre spécialisé et plusieurs départements.
- Recherches sur le développement de nouveaux produits (amiante et plastiques).
- Projets pour relancer la prospection minière.

L'ensemble de ces activités n'est pas sans alourdir considérablement la charge de travail du personnel. Certains pensent même que nous «distrayons» à cette fin des énergies qui devraient plutôt être investies dans l'enseignement. Mais la plupart de nos employés estiment cependant que l'avenir du Collège est irrémédiablement lié au développement de la région et que nous avons le devoir de participer à son essor. Ils sont fiers d'y apporter leur contribution.

En retour, cette implication nous rapporte beaucoup. Plusieurs activités sont autofinancées et génèrent même des dividendes appréciables. Elles nous permettent d'investir dans des équipements que nous n'aurions pas eu les moyens d'acquérir autrement et favorisent un perfectionnement

continuel du personnel parce qu'elles nécessitent des contacts avec l'extérieur.

Plusieurs autres collèges ont des réalisations au moins tout aussi importantes à leur crédit en matière d'ouverture au milieu. Ces pratiques nous apparaissent suffisamment répandues et c'est pourquoi nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

DE MODIFIER LA LOI DES COLLÈGES AFIN DE RECONNAÎTRE LE RÔLE DES ÉTABLISSEMENTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE, D'AIDE TECHNIQUE ET DE SUPPORT AU MILIEU.

CHAPITRE VIII

LA GESTION DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Nous traiterons ici du rôle joué par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.) et plus particulièrement de la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.), dans la gestion du réseau collégial. Nous n'avons pas l'intention d'examiner cette question de façon détaillée; nous nous limiterons plutôt à recommander l'amélioration de quelques politiques en vue de faciliter la gestion et le fonctionnement des collèges.

Dans un premier temps, il nous apparaît important de signaler que nous sommes assez satisfaits de l'attitude et des comportements que la D.G.E.C. a développés envers les collèges. Elle a d'abord adopté des politiques passablement décentralisées qui laissent une bonne marge de manoeuvre aux collèges, comparativement à ce qu'on peut observer dans bon nombre d'autres ministères. Nous apprécions par ailleurs l'esprit de collaboration qui prévaut chez les fonctionnaires du ministère. Malgré certaines divergences qui ont pu se manifester à l'occasion, nous nous sommes la plupart du temps sentis appuyés dans nos projets et on a toujours fait preuve d'une grande disponibilité à notre égard lorsque nous avons sollicité du support.

Ceci dit, nous croyons qu'il serait bénéfique, pour le réseau collégial, qu'on apporte des modifications dans les secteurs suivants:

A) BUDGETS DE FONCTIONNEMENT

Nous déplorons, à l'instar des autres collèges, les dures compressions budgétaires qui ont frappé le réseau collégial. Mais comme tout a été dit à ce sujet, nous n'avons pas l'intention d'y revenir sauf pour ajouter que nous ne pourrons indéfiniment «faire plus avec moins». Nous pensons avoir

atteint les limites de la rationalisation et la majorité des membres du personnel ont jusqu'ici fait le maximum pour améliorer la qualité de la formation au Collège. De nouvelles restrictions au budget de fonctionnement entraveraient notre développement et se traduiraient inévitablement par des coupures de services.

Sur un autre plan il nous apparaît important de signaler que le Ministère tarde, depuis quelques années, à nous faire connaître les budgets qui nous sont alloués. Ces délais, surtout lorsqu'ils sont accompagnés de compressions, ont des effets catastrophiques sur la planification des collèges; ils nous obligent à prendre des décisions trop rapides dans un contexte où la distribution des budgets devient un exercice de plus en plus délicat.

En conséquence, nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

DE MAINTENIR, TOUT AU MOINS À SON NIVEAU ACTUEL, L'ENVELOPPE DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT

DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES DÉLAIS PRÉVUS AUX POLITIQUES BUDGÉTAIRES POUR FAIRE CONNAÎTRE AUX COLLÈGES LES RESSOURCES DONT ILS DISPOSENT POUR L'ANNÉE

D'EXAMINER LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE UN MÉCANISME QUI PERMETTRAIT D'EFFECTUER UNE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

B) BUDGETS D'INVESTISSEMENTS

Nous déplorons également les délais que subissent les collèges avant de connaître les budgets d'investissements. De plus, pour des raisons à caractère historique, le Ministère distribue une certaine partie des ressources de cette enveloppe de façon discrétionnaire. Cette façon de faire empêche une planification à moyen et long termes dans les collèges, crée de l'insatisfaction et jette même un certain discrédit sur l'opération. Dans le but d'accroître la responsabilité des collèges en matière de gestion de leurs équipements et installations, nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

DE TRANSFÉRER, EN TOTALITÉ DANS LES COLLÈGES, L'ENVELOPPE ALLOUÉE POUR LES IMMOBILISATIONS ET LES TRANSFORMATIONS.

C- LE PERFECTIONNEMENT

Les montants alloués au perfectionnement nous apparaissent nettement insuffisants dans le contexte actuel: la technologie évolue à un rythme accéléré, de nombreux programmes sont révisés, de nouvelles méthodes pédagogiques sont expérimentées, des programmes de support aux élèves sont implantés, des objectifs élevés sont fixés quant à la réussite scolaire, etc. Ces développements et ces nouvelles attentes exigent une amélioration de la compétence du personnel; il faut donc se donner les outils nécessaires pour réaliser nos objectifs et le perfectionnement constitue un instrument privilégié pour y parvenir. Au moment où l'on écrit ces lignes, le coût des modestes projets de perfectionnement que nous avons planifiés pour l'année dépasse largement les ressources dont nous disposons à ce chapitre; une bonne partie de ce budget sert d'ailleurs à défrayer des frais de transport, pour les collèges situés en dehors des grands centres. De plus, les besoins

s'accroîtront rapidement dans les prochaines années, au fur et à mesure que nos professeurs expérimentés prendront leur retraite et seront remplacés par des jeunes qui n'ont même pas idée des défis qui les attendent. C'est pourquoi nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

D'AUGMENTER CONSIDÉRABLEMENT L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ALLOUÉE AU PERFECTIONNEMENT ET DE LA DÉCENTRALISER POUR PERMETTRE AUX COLLÈGES DE L'UTILISER SELON LEURS BESOINS PROPRES.

D'AUGMENTER LES SOMMES DÉJÀ ACCORDÉES AUX COLLÈGES DES RÉGIONS POUR PALLIER LEUR ÉLOIGNEMENT, LES COÛTS AFFÉRENTS (TRANSPORT, HÉBERGEMENT, ETC.) ÉTANT EN CONSTANTE PROGRESSION.

CONCLUSION

Tout au long de ce mémoire, nous avons fait état des progrès réalisés au Collège de la région de l'Amiante et dans l'ensemble du réseau collégial depuis une quinzaine d'années. Les données que nous avons présentées illustrent que les collèges réalisent maintenant les objectifs qu'on leur avait fixés au moment de leur implantation. Elles témoignent d'une nette progression et d'une maturité certaine.

À ce moment de leur évolution, **il nous apparaîtrait inopportun de procéder à un bouleversement des structures en place**. Il y a bien sûr beaucoup d'améliorations à apporter à la situation actuelle et c'est dans cette perspective que nous avons fait nos recommandations.

Nous espérons que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science s'en inspirera largement pour **consolider une structure qui, somme toute, est porteuse d'avenir**.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

On trouvera, ci-dessous, la liste des recommandations que nous formulons au regard de chacun des chapitres de ce mémoire:

CHAPITRE I: PRÉSENTATION DU COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE

Aucune recommandation.

CHAPITRE II: BIEN-FONDÉ D'UNE ÉVALUATION DU RÉSEAU COLLÉGIAL, APRÈS 25 ANNÉES D'EXISTENCE

Aucune recommandation.

CHAPITRE III: L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- DE FAVORISER L'HARMONISATION DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DU SECONDAIRE ET DU COLLÉGIAL ET DE DÉVELOPPER DES MODALITÉS DE PASSAGE D'UN ORDRE D'ENSEIGNEMENT À L'AUTRE.

- D'ACCORDER AUX COLLÈGES DES MOYENS ACCRUS (règlementation, programmes, ressources financières) POUR ACCUEILLIR LES ÉLÈVES AYANT BESOIN D'UN COMPLÉMENT DE FORMATION AVANT D'ENTREPRENDRE DES ÉTUDES COLLÉGIALES.

- DE PRÉCISER LES OBJECTIFS À ATTEINDRE PAR LE RÉSEAU, EN MATIÈRE DE POURSUITE DES ÉTUDES DE NIVEAU COLLÉGIAL.

- D'ACCROÎTRE LES RESSOURCES FINANCIÈRES À L'ÉDUCATION DES ADULTES EN VUE DE FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION GÉNÉRALE.

- D'ASSOUPLIR, POUR LES COLLÈGES DES RÉGIONS, LES RÈGLES DE FINANCEMENT À L'ÉDUCATION DES ADULTES, POUR LEUR PERMETTRE D'OFFRIR DES COURS DE FORMATION GÉNÉRALE À DES GROUPES RESTREINTS D'ÉLÈVES.

- DE CONSOLIDER LES PROGRAMMES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DANS LES COLLÈGES ET D'ACCÉLÉRER LEUR MISE EN OEUVRE.

- DE FACILITER, À LA CLIENTÈLE ADULTE, L'ACCÈS AUX PROGRAMMES DE FORMATION, MÊME À TEMPS PARTIEL, PAR L'INSTAURATION DE MESURES D'AIDE FINANCIÈRE SOUPLES ET EFFICACES (amélioration des programmes de prêts et bourses, dégrèvement d'impôt, etc.).

CHAPITRE IV: LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- DE PRÉCISER SES ATTENTES ET SES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE RÉUSSITE SCOLAIRE.

- DE POURSUIVRE SES TRAVAUX EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS ET D'INCITER LES UNIVERSITÉS À PRODUIRE LES RÉSULTATS DE LEURS ÉLÈVES SELON LEUR PROVENANCE.

- D'AUGMENTER SENSIBLEMENT LES RESSOURCES ALLOUÉES SPÉCIFIQUEMENT À L'ENCADREMENT ET AU SUPPORT À L'ÉLÈVE DANS LES COLLÈGES.

- **D'ENCOURAGER LA RECHERCHE ET L'EXPÉRIMENTATION EN MATIÈRE D'ENCADREMENT ET DE SUPPORT À L'ÉLÈVE.**

- **DE PRÉCISER LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DES ÉTABLISSEMENTS ET DE LEUR PERSONNEL EN MATIÈRE DE SUPPORT À L'APPRENTISSAGE.**

CHAPITRE V: LA CONSOLIDATION DU SECTEUR GÉNÉRAL

Nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- **DE CONSERVER LA STRUCTURE ACTUELLE DU SECTEUR GÉNÉRAL.**

- **DE PRÉCISER LES OBJECTIFS ET LES EXIGENCES DU MINISTÈRE AU REGARD DE LA FORMATION FONDAMENTALE.**

- **DE S'ASSURER QUE TOUS LES PROGRAMMES PERMETTENT AUX ÉLÈVES L'ACQUISITION D'UNE SOLIDE CULTURE GÉNÉRALE.**

- **D'AMÉLIORER LES LIENS ENTRE LES NIVEAUX SECONDAIRE, COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE AFIN D'ASSURER UN MEILLEUR ARRIMAGE DES PROGRAMMES.**

CHAPITRE VI: CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PROFESSIONNEL

Nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- **DE PROMOUVOIR ET VALORISER LES ÉTUDES TECHNIQUES AUPRÈS DES ÉLÈVES ET DU MONDE DU TRAVAIL.**

- D'ASSURER LE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS NOTAMMENT EN LEUR FACILITANT L'ACCÈS À DES STAGES EN INDUSTRIE.

- D'INTRODUIRE DANS TOUS LES PROGRAMMES PROFESSIONNELS DES STAGES OBLIGATOIRES ET CRÉDITÉS POUR LES ÉLÈVES.

- DE FAVORISER, POUR LES ADULTES ET PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LES FEMMES, L'ACCÈS AUX CARRIÈRES TECHNIQUES.

- DE S'ASSURER QUE LES COLLÈGES DISPOSENT DES ÉQUIPEMENTS SUFFISANTS POUR OFFRIR UN ENSEIGNEMENT ADAPTÉ AUX EXIGENCES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES.

- D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS DE RÉVISION DES PROGRAMMES.

- D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS D'ANALYSE DES DEMANDES DE NOUVELLES OPTIONS DE MÊME QUE LEUR IMPLANTATION.

- DE MAINTENIR, SINON D'ÉLARGIR ENCORE, L'ÉVENTAIL DES OPTIONS OFFERTES DANS LES COLLÈGES DES RÉGIONS.

- DE MAINTENIR LA COHABITATION DU SECTEUR GÉNÉRAL ET DU SECTEUR PROFESSIONNEL.

- DE S'ASSURER QUE LES PROGRAMMES DU SECTEUR PROFESSIONNEL PERMETTENT L'ACQUISITION D'UNE SOLIDE FORMATION FONDAMENTALE ET D'UNE BONNE CULTURE GÉNÉRALE.

- D'AMÉLIORER LES STRUCTURES DE COORDINATION DES PROGRAMMES DANS LES COLLÈGES ET AU PLAN PROVINCIAL EN VUE D'ASSURER UNE MEILLEURE CONCERTATION.

CHAPITRE VII: DE NOUVELLES MISSIONS POUR LES CÉGEPS

Nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- **DE MODIFIER LA LOI DES COLLÈGES AFIN DE RECONNAÎTRE LE RÔLE DES ÉTABLISSEMENTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE, D'AIDE TECHNIQUE ET DE SUPPORT AU MILIEU.**

CHAPITRE VIII: LA GESTION DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Nous recommandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- **DE MAINTENIR, TOUT AU MOINS À SON NIVEAU ACTUEL, L'ENVELOPPE DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT.**

- **DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES DÉLAIS PRÉVUS AUX POLITIQUES BUDGÉTAIRES POUR FAIRE CONNAÎTRE AUX COLLÈGES LES RESSOURCES DONT ILS DISPOSENT POUR L'ANNÉE.**

- **D'EXAMINER LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE UN MÉCANISME QUI PERMETTRAIT D'EFFECTUER UNE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME.**

- **DE TRANSFÉRER, EN TOTALITÉ DANS LES COLLÈGES, L'ENVELOPPE ALLOUÉE POUR LES IMMOBILISATIONS ET LES TRANSFORMATIONS.**

- **D'AUGMENTER CONSIDÉRABLEMENT L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ALLOUÉE AU PERFECTIONNEMENT ET DE LA DÉCENTRALISER POUR PERMETTRE AUX COLLÈGES DE L'UTILISER SELON LEURS BESOINS PROPRES.**

- D'AUGMENTER LES SOMMES DÉJÀ ACCORDÉES AUX COLLÈGES DES RÉGIONS POUR PALLIER LEUR ÉLOIGNEMENT, LES COÛTS AFFÉRENTS (TRANSPORT, HÉBERGEMENT, ETC.) ÉTANT EN CONSTANTE PROGRESSION.

ANNEXE 1

Compte rendu de la rencontre de représentants du milieu socio-économique de la région de l'Amiante tenue le 28 septembre 1992

OBJET: **Projet de mémoire du Collège présenté aux membres de la Commission parlementaire sur l'avenir des CÉGEPS.**

PARTICIPANTS:

Beaudoin Rivard	Président du Comité d'aide au développement des collectivités Président de Tourisme Amiante
Bélanger Jacques	Maire de Black Lake
Boies Rémi	Directeur général adjoint de la Commission scolaire de Thetford Mines
Boulet Maurice	Directeur général du Conseil de développement économique de l'Amiante
Bourassa Denis	Directeur général de Tourisme Amiante
Carrier Mario	Mario Carrier Électronique et représentant de la Chambre de commerce
Cinq-Mars François	Directeur général du Musée minéralogique et minier
Daigle Fernand	Membre de la table de concertation et représentant de la firme Raymond Chabot, Martin, Paré, comptables agréés
Drouin Réjean	Directeur général de la Chambre de commerce Amiante
Gagnon Claude	Conseiller pédagogique et secrétaire de la réunion
Gamache André	Président du Musée minéralogique et minier et de la Société des archives historiques
Gosselin François	Président de la Chambre de commerce
Hébert Guylaine	Coordonnatrice du Comité d'aide au développement des collectivités
Lafleur Marcel	Directeur général du Collège de la région de l'Amiante
Laplante Guy	Maire de Robertsonville
Lemieux Raymond	Président de la Commission scolaire de Black Lake-Disraeli
Nadeau Serge	Directeur général de la MRC de l'Amiante
Roy Roger	Directeur général du Centre d'entraide aux entreprises de Thetford et de la région
Therrien Henri	Maire de la ville de Thetford Mines

PRÉSENTATION

Monsieur Marcel Lafleur, directeur général, situe le contexte des travaux de la Commission parlementaire et la demande de consultation qui a été adressée aux participants par le Collège. Tous les représentants du milieu socio-économique convoqués à la réunion se sont présentés.

Les objectifs de la rencontre résident en l'analyse du document de travail préparé par l'ensemble des représentants du Collège et en la cueillette systématique des réactions des intervenants, représentant le milieu socio-économique, sur le mémoire.

PROCÉDURE

Monsieur Lafleur présente en détail les chapitres du mémoire, un à un. Chacun des participants pose ensuite les questions et fait connaître son avis sur chaque chapitre et sur l'ensemble du mémoire.

Le compte rendu ci-après fait état des remarques et observations formulées par les 17 membres participants.

ACCORD MANIFESTÉ SUR LE MÉMOIRE

Tous les intervenants se sont montrés très favorables à la teneur et au contenu du mémoire. Ils ont, spontanément, demandé au directeur général ce qu'il fallait faire pour supporter la démarche et le mémoire du Collège.

Il fut entendu que le mémoire serait endossé par tous les participants au nom des organismes qu'ils représentent. De plus, des participants ont accepté, d'emblée, de faire partie de la délégation du Collège si les membres de la Commission parlementaire souhaitaient entendre le Collège sur son mémoire.

LES AVIS

Formation professionnelle

- Le problème du passage des élèves du secteur professionnel au Collège est souligné avec force autant par la mise en place de passerelles que par le développement de structures nouvelles permettant l'arrimage entre les deux niveaux. Ces passerelles doivent valoir aussi pour les adultes.

- L'importance de bien départager les missions propres à chacun des niveaux de formation est rappelée. Il faut réussir à départager les zones grises entre le secondaire et le collégial dans certains programmes.

. La formation professionnelle doit être bien adaptée au milieu industriel. Dans ce contexte, il faut favoriser les formes de stages et développer chez les techniciens des attitudes et des habiletés à travailler "concrètement sur le plancher, d'abord, avant de devenir contremaître ou autre."

. À cette fin, des ententes, Conseil du patronat/centrales syndicales, devraient être suscitées par le Ministère.

Accessibilité des adultes

. Vouloir proposer que les cours suivis par les adultes s'insèrent dans des programmes, c'est bien. Cela ne doit cependant pas devenir une obligation et les adultes doivent pouvoir continuer à suivre des cours sur mesure, à la pièce.

. La reconnaissance des acquis doit s'appliquer aussi bien pour les acquis scolaires que para-scolaires.

Réussite et encadrement

. À l'université, il y a peu d'encadrement. Le Collège met en place une batterie de mesures pour supporter les élèves et les encadrer; c'est excellent. Il faut aussi que ces mesures soient allégées vers la fin de la formation sans quoi le "choc" universitaire sera très difficile à absorber par les élèves.

Arrimage des programmes de formation secondaire, collégial, universitaire

. Même si le mémoire du Collège comporte une résolution visant à améliorer les liens entre ces ordres d'enseignement, les intervenants insistent. Il faut faire plus. Il faut vraiment passer rapidement à l'action.

Les options à caractère provincial

. Les options à caractère provincial exigent beaucoup au plan de la publicité, du recrutement et du placement; les ressources des collèges de région sont telles que ces activités sont difficiles à supporter. Le Ministère devrait contribuer davantage pour aider les collèges de région sur cet aspect.

EN SOMME

L'ensemble des intervenants, malgré ces quelques insistances, conviennent que le mémoire du Collège de la région de l'Amiante reflète bien leurs attentes face à une institution collégiale. Ils souscrivent à la proposition du maintien du réseau collégial dans sa structure actuelle, même si des améliorations sont souhaitables. Ils manifestent leur satisfaction et leur intérêt à participer à de telles rencontres sur la nature et le développement de "leur" Collège.

"Si nous étions demeurés à Québec, par exemple, nous n'aurions jamais pu participer à une telle table", conclut un intervenant.

Claude Gagnon
Secrétaire de la réunion

Le 29 septembre 1992